

11 décembre 2015



Ferc-Sup et SNTRS CGT

Permanence tous les jours de 9H à 17h30
à la maison des syndicats

Tel : 01 44 27 30 60

Email : cgtp6@courriel.upmc.fr

<http://upmc.fercsup-cgt.net>



Épidémie de destruction créatrice dans les universités et dans la recherche

Le projet de fusion récemment dévoilé par les présidents de P4 et de P6 est le dernier des nombreux rebondissements institutionnels qu'a connus notre établissement depuis la LRU. Comme pour les précédents, il est présenté comme la solution unique et indispensable à tous les problèmes qui s'accumulent sur notre université dans un contexte d'austérité et de promotion de la compétition à tout crin. Sous la pression des jurys évaluant notre université en vue de l'attribution des financements contractuels issus du grand emprunt, une organisation de plus en plus éloignée du service public est mise en place, avec un fonctionnement toujours plus inégalitaire et une dégradation toujours croissante des conditions de travail du plus grand nombre. Il est probable que la prolongation des mêmes recettes, dans le cadre du projet de fusion, conduira à un résultat encore plus destructeur pour les personnels et les étudiants.

Quelques mots d'histoire.

Un groupe d'universités comprenant l'UPMC, et dénommé Sorbonne Universités (SU), a répondu à l'appel d'offres IDEX (initiatives d'excellence) en 2011. Présélectionné, il a finalement été écarté lors de la sélection finale. En novembre 2011, l'équipe dirigeante a été contrainte d'avouer que le projet IDEX avait été jugé mauvais pour « la crédibilité et l'efficacité de sa gouvernance » et pour « la qualité de la trajectoire et les jalons ». Les engagements pris pour le second tour de l'IDEX, où SU a été sélectionné, sont restés longtemps secrets. ***Depuis cette date, l'équipe dirigeante n'a pas cessé de naviguer à vue dans un environnement de plus en plus défavorable au service public de l'enseignement supérieur et la recherche et aux conditions de travail des personnels et des étudiants.***

Tout va très bien Madame la marquise.

L'équipe dirigeante doit maintenant être évaluée pour sa réalisation des engagements de l'IDEX, et cela juste au moment où le projet de fusion est rendu public ! Dans le projet de rapport qui a été communiqué aux membres des conseils, l'équipe dirigeante nie la quasi-totalité des difficultés rencontrées et semble n'avoir pas pris conscience des conséquences délétères du processus en cours, restructurations violentes dans les labos et services centraux, humiliation d'une part significative des personnels lors de la mise en place de laboratoires d'excellence (Labex) ...

*La fusion est une nouvelle étape de la destruction du service public de l'ESR dans le contexte de l'austérité et d'une compétition mortifère. La fusion ne résoudra aucun des problèmes de l'université bien au contraire. La CGT s'est toujours battue pour la défense des conditions de travail et pour le service public, indépendamment de la composition des équipes dirigeantes. Elle continuera à le faire, sur le terrain et dans les conseils. **La CGT présentera des listes aux prochaines élections aux conseils centraux sur ce programme.***

La MGEN augmente ses tarifs au 1^{er} janvier 2016 et «REFOND» sa politique mutualiste.

La MGEN est La mutuelle historique des salariés de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le nouveau code de la Mutualité qui transcrit toute une série de directives assurantielles de l'Union européenne, aligne de fait les mutuelles sur le fonctionnement des compagnies d'assurance. Les dirigeants de la MGEN qui ont toujours accompagné les contre réformes visant la santé et la Sécurité sociale, viennent de faire prendre par l'AG extraordinaire du 11 avril dernier une décision qui rompt avec le principe fondateur de solidarité entre générations, entre bien portants et malades. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2016, il y aura **des cotisations différentes selon 4 « offres » donnant lieu à des prestations différentes.**

Autrement dit, comme avec les assurances privées, la couverture du risque est en proportion des moyens qu'y consacre l'assuré. **Les différents taux de cotisations seront modulés en fonction des tranches de revenus et de l'âge.**

Au 1^{er} janvier, les adhérents actuels seront basculés vers « l'offre de référence » ou niveau 3. Le magazine « Valeurs mutualistes » (n°298 de septembre-octobre 2015) annonce « d'indispensables évolutions prestataires et contributives », l'augmentation des cotisations et la mise en place de 4 propositions de couverture en pourcentage du revenu par tranches d'âge. Dans cette publication papier envoyée à tous les adhérents de la MGEN, aucune indication sur les nouveaux taux de cotisation, ni d'indications chiffrées sur les différentes couvertures correspondantes. Il faut avoir accès à Internet, aller sur le site mgen.fr pour trouver ces renseignements et encore, pas dans le dépliant de l'offre 3 « de référence » mais dans « statuts et règlements » jusqu'à la page 31 :

Pour les actifs, 8 tranches d'âge de 5 en 5 ans de moins de 30 ans à plus de 60 ans, le taux de cotisation varie de 2,26 à 3,20% de la somme du traitement brut et des primes

Si la cotisation diminue très légèrement pour les moins de 45 ans, elle augmente fortement pour les enfants (voir plus bas) !

Pour les retraités, 2 tranches, **moins de 70 ans et plus de 70 ans**. Il faut aller page 32 pour trouver les taux correspondants : **4,02%** pour les moins de 70 ans et **4,19%** au-delà (**3,56%** actuellement, quel que soit l'âge).

Les cotisations pour le conjoint/la conjointe sont calculées sur la base d'un forfait annuel selon l'âge (la dernière augmentation intervenant à 80 ans). La cotisation annuelle pour un enfant de moins de 18 ans passe **de 96€ à 180€, elle sera de 240€ au lieu de 225€** pour un enfant de plus de 18 ans

Quant aux prestations, modulées selon le choix de cotisation, il faut se rendre à la page 36 pour en avoir une idée. Nous sommes très loin de l'esprit mutualiste !

Nouvelle augmentation de la cotisation retraite à partir du 1^{er} janvier

La cotisation retraite des fonctionnaires – pension civile (PC sur la feuille de paie) augmentera de **0,4%**, soit 9,94% du traitement brut. Elle était de 7,85% en 2010 alors que la valeur du point d'indice INM qui sert à calculer nos salaires reste bloquée depuis juin 2010.

Par exemple, un technicien classe normale à l'échelon 9 (indice INM 400) perdra mensuellement 7,41€ par rapport à 2015 et 38,71€ par rapport à juin 2010

Mais où sont passés les postes de profs invités ?

Dans toute université, le développement d'une recherche et d'un enseignement supérieur de qualité nécessite qu'il y ait des échanges d'idées, de méthodes de travail, et de personnes avec d'autres universités, particulièrement des universités étrangères. En particulier l'invitation de chercheurs et de professeurs étrangers qui passent un séjour de quelques mois parmi leurs collègues de l'université hôte, permet de dynamiser ces échanges, fait partie intégrante de l'histoire de l'université.

A l'UPMC, la présidence ne cesse de se gargariser de la nécessité absolue pour notre université dite « de recherche intensive », de se développer à l'international et d'augmenter ses échanges avec les grandes universités étrangères. Or la réalité est bien différente de ce discours lénifiant ! En effet nous avons appris récemment que la présidence avait décidé de supprimer la possibilité pour certaines UFR d'inviter des collègues étrangers. L'argument « technique » avancé est que notre université doit payer un salaire et des cotisations sociales aux professeurs invités, qui sont prises sur la masse salariale de l'université. Bien que certaines UFR, comme celles de math et d'ingénierie semblent avoir en partie résisté à cette injonction et ont réussi à maintenir des « mois » de professeurs invités, mais ce choix sera de toute façon décompté sur le total de la masse salariale, et la pression semble être de plus en plus grande pour que cet argent soit plutôt utilisé pour recruter des postes de permanents, dont le nombre ne cesse de diminuer dans les UFR.

Le message de la présidence aux chercheurs et enseignants-chercheurs est donc le suivant : « invitez des collègues sur vos contrats, ça coûte moins cher ! ». C'est une décision à laquelle nous devons réagir pour deux raisons. D'une part, c'est encore une fois une mesure inégalitaire au profit des chercheurs les « plus riches » (ceux qui ont le plus de contrats) et c'est aussi un pas de plus dans le fonctionnement de la recherche uniquement sur contrat dont on connaît les effets détestables. D'autre part, c'est un des symboles de l'ouverture de l'université sur le monde qui est sacrifié à la politique d'austérité, en total contradiction avec l'affichage de notre université, et alors que dans notre pays la tentation du repli sur soi nationaliste est de plus en plus forte.

Dans le rapport d'évaluation de l>IDEX, il est écrit en page 27: "*nous voulons développer notre politique de professeurs invités*". De fait, si on cherche bien dans le site web de Sorbonne Universités on trouve la trace d'un appel d'offres dénommé **PACHA** . Il faut donc remarquer que l'argent qui est volé au service public de l'ESR est utilisé pour financer sous forme contractuelle des programmes analogues avec la différence fondamentale que le fonctionnement collégial est remplacé par un fonctionnement totalement opaque avec l'appel à des comités de sélection secrets. Nous dénonçons un processus de mise au pas des personnels qui les condamne, s'ils veulent exercer leur travail normalement, à accepter la mendicité et à cautionner l'opportunisme.

Sur la page web du syndicat (<http://upmc.fercsup-cgt.net>) :

- Soupçon de pantouflage : la CGT écrit au président de l'UPMC
- Les résultats des CAP pour les changements de grade en recherche formation et dans le corps des magasiniers de bibliothèque
- Compte rendu de l'heure d'information syndicale en bibliothèque
- Le bilan des primes des BIATS et des enseignants chercheurs présenté au conseil d'administration de l'université

Nos camarades de Paris 4 : nous écrivons sur la gestion du patrimoine

A P4, c'est l'énorme campus Clignancourt, refait et ouvert depuis 2 ans, qui a été programmé, financé, monté dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP) avec Bouygues.

*Il en résulte beaucoup de problèmes à l'utilisation puisque c'est **Bouygues qui en est propriétaire.***

*Les aberrations n'ont pas manqué à l'ouverture : pas de chauffage pour le premier hiver, le droit de retrait a été utilisé par la majorité des personnels; les amphithéâtres réservés à la musicologie équipés d'un système audio MONO (je vous laisse imaginer la tête des profs de musique, discipline majeure de l'université - des travaux financés uniquement par la fac ont donc été rapidement nécessaires - salle des profs de sport (ils sont une dizaine) ridiculement petite avec un seul vestiaire, un seul bureau et un seul poste informatique ; la gestion d'ouverture des salles de cours et du bureau qui passe systématiquement par le personnel de Bouygues (il n'y a pas d'appariteurs de P4). Il y a un grand auditorium de concert et spectacle qui a été équipé de caméras de vidéosurveillance pour les captations (travaux un an après l'ouverture pour changer) et dont tout le monde veut bénéficier sans qu'il y ait de vrais responsables de salle. Une collègue de l'UFR de musicologie, s'est rendu compte que lors des réunions P4 et Bouygues, **personne de l'université ne lisait les cahiers des charges réellement, d'où toutes ces situations ubuesques et Bouygues en position de force qui fait ce qu'il veut.** Le moindre changement ou utilisation particulière est d'une complexité à faire s'arracher les cheveux de tout grand ingénieur spécialiste en bureaucratie et labyrinthe administratif.*

L'université devra payer un lourd loyer pendant plusieurs années à Bouygues !

Quand un assistant de prévention écrit au Président de l'université

Je suis un des assistants de prévention du service d'enseignement de TP de physique L1.

Depuis 2006, je signale une fuite au 5ème étage de l'atrium, d'abord par mail puis sur le document unique.

Il y a quelques jours, des travaux ont été effectués au niveau de la terrasse pour réparer ce problème de fuite.

Or aujourd'hui, avec les fortes pluies, l'eau s'infiltré et plus vite qu'avant.

Je me pose une question, pourquoi n'a-t-on pas fait marcher l'assurance décennale depuis 10 ans?

Une étudiante s'est déjà blessée et une enseignante s'est tordu la cheville.

Est-ce qu'il faut un accident plus grave pour prendre conscience du danger et de l'urgence?

J'espère que ce courrier aura un effet bénéfique sur les décisions qui sont à prendre pour la sécurité des étudiants et des personnels de la plateforme.

Carrefour Market Monge : avec leur syndicat CGT débrayage le 5 décembre

Malgré les demandes multiples, un de leurs collègues qui a eu récemment une opération chirurgicale lourde, est affecté sur une position de travail dont les horaires et les conditions de travail ne sont pas conformes aux nécessités de sa convalescence.

Les salariés demandent qu'il soit tenu compte de sa situation exceptionnelle pour le mettre sur une position adaptée et avec des horaires qui ne l'amènent pas à travailler de nuit (la vacation qui lui est imposé se termine à 22h).

Cette situation a lieu dans un contexte de manque d'effectif : les Caisses ouvertes en nombre trop insuffisant. Ils réclament depuis plusieurs mois que les salariés partis soient remplacés.

Débrayage quasi total, situation réglée pour le salarié, embauches annoncées, à suivre..